

# Un filtre en fin de première année pour les vétérinaires aussi

## LE RÉSUMÉ

Seuls **250 étudiants** pourront accéder à partir de l'année académique prochaine en 2<sup>e</sup> bac d'études de médecine vétérinaire.

La mesure vise à **réduire le nombre d'étudiants** arrivant en 1<sup>er</sup> master.

Les **étudiants actuellement en 1<sup>er</sup> bac** ne sont donc pas visés.

Seuls 250 étudiants pourront accéder à partir de l'année académique prochaine en 2<sup>e</sup> bac d'études de médecine vétérinaire en raison du concours décidé par le gouvernement de la Fédération pour limiter la surpopulation estudiantine dans cette filière. C'est ce qu'a indiqué jeudi le porte-parole du ministre Jean-Claude Marcourt.

Calqué sur le mécanisme approuvé l'an dernier pour les études

de sciences médicales et dentaires, le dispositif pour la filière vétérinaire prévoit, dès l'année prochaine, l'organisation d'un concours à l'issue de la 1<sup>ère</sup> bac. Seuls les 250 meilleurs pourront poursuivre en 2<sup>e</sup> bac. Les étudiants actuellement en 1<sup>ère</sup> bac ne sont donc pas visés.

## Evaluation après 4 ans

La mesure, qui sera d'application pour quatre années et soumise à évaluation, vise à réduire le nombre d'étudiants arrivant en 1<sup>ère</sup> master, organisé exclusivement par l'ULg.

Conçue pour former 250 étudiants en 1<sup>ère</sup> master, la faculté vétérinaire liégeoise en accueille actuellement plus de 350, ce qui nuit à la qualité de son enseignement, pratique surtout.

L'introduction de la mesure devrait logiquement entraîner une réduction drastique du nombre d'étudiants qui s'inscrivent en 1<sup>ère</sup> bac d'études vétérinaires, ceux-ci étant actuellement autour du petit millier dans l'ensemble des différentes universités francophones.

Comme pour le concours de mé-

decine, chaque faculté vétérinaire francophone disposera d'un nombre déterminé d'attestations à délivrer. Celui-ci sera fonction de leur population moyenne en 1<sup>ère</sup> bac vétérinaire ces dernières années.

Les étudiants qui ne parviendront pas à se classer en ordre utile lors de ce concours verront toutefois les crédits engrangés valorisés. Ceux-ci pourront en effet se réorienter vers d'autres études scientifiques.

## Étudiants divisés

La Fédération des étudiants francophones (FEF) a pour sa part dénoncé la mesure *«qui contredit tous les engagements du gouvernement en matière de démocratisation des études»*.

*«C'est la troisième filière touchée par une restriction d'accès aux étudiants depuis l'entrée en fonction du ministre»*, souligne la FEF qui appelle à présent le Parlement à rejeter le projet.

L'introduction de ce concours n'est toutefois pas uniformément dénoncée par les étudiants, ceux engagés dans la filière à l'ULg l'appuyant notamment.

**BELGA**